

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

DELIBERATION N° 2026_026

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26 - Date de la convocation : 24 février 2026 Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO, Lydia BERENFELD

Excusés : Didier de BELVAL (pouvoir à Jean-Luc VERJAT)

Absent : Véronique REBOUL

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Christine GAGET

Le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, le Maire, Denis GIRAUD informe l'Assemblée des décisions suivantes :

N° de la décision	Objet	Tiers concerné	Montant en € TTC
2026_001	Livraison fioul école Kimmerling Montceau	CARRON et CIE	6 444.00 €
2026_002	Avenant au lot n°2 du marché public de travaux pour la rénovation de l'ancienne Poste	COUVRETOIT	2 263.70 €
2026_011	Avenant n°1 au lot n°7 du marché public de travaux pour la rénovation de l'ancienne cure en logements sociaux	HABITAT 38	1 753.96 €

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 02 mars 2026
Délibération n° 2026_026

N° de la décision	Objet	Tiers	Montant
2026_012	Avenant n°1 au lot n°5 du marché public de travaux pour la rénovation de l'ancienne cure en logements sociaux	INSPIR HOME	633.78 €
2026_013	Avenant n°1 au lot n°6 du marché public de travaux pour la rénovation de l'ancienne cure en logements sociaux	SIAUX	4 730.40 €
2026_014	Accompagnement au choix d'une procédure d'urbanisme pour un projet de logements	CARNOT AVOCATS	2 280.00 €
2026_015	Avenant n°1 au lot n°8 du marché public de travaux pour la rénovation thermique de l'école maternelle et de ses logements	DUMAS ISOLATION CLOISON	2 393.66 €
2026_016	Avenant n°1 au lot n°8 du marché public de travaux pour la rénovation thermique de l'école maternelle et de ses logements	FUZIER LAMBERT	864.00 €
2026_017	Retrait des atterrissements de part et d'autre de la buse sur le ruisseau de l'enfer le long de la RD1006	FOURNIER TP	3 360.00 €
2026_018	Espace funéraire – Tarif des cavurnes pré-équipées	Majoration pour cavurne pré-équipée : 271 € pour 15 ans – 542 € pour 30 ans	

Le conseil municipal PREND ACTE de ce rapport.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 02 mars 2026

Le Maire, Denis GIRAUD

La Secrétaire de séance, Christine GAGET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 02 mars 2026
Délibération n° 2026_026